
Conseil permanent de la jeunesse

**Les organismes
d'insertion professionnelle
pour les jeunes**

RAPPORT DE RECHERCHE

(Version révisée)

Mars 1993

Conseil permanent de la jeunesse
580, Grande Allée Est
Bureau 440
Québec
G1R 2K2

Tél.: (418) 644-9595
1 800 363-1049

Télécopieur: (418) 646-0798

Recherche: Nathalie Sasseville*

Rédaction: Louise Bisson
Nathalie Sasseville

Collaboration: Chantal Girouard
Serge Fleury

Secrétariat: Louise Turgeon
Danielle Tremblay

* Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'un emploi d'été.

Dépôt légal: 2e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-27524-1

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les organismes qui ont accepté de participer à cette recherche. Leur collaboration empressée a permis de recueillir des informations précieuses sur la nature de leur travail, leur réalité quotidienne et les jeunes qu'ils accueillent.

Nous remercions plus particulièrement M. Gaston Leclair, directeur de "Coup de pouce travail 1982 inc." (Québec) et Mme Ariane Coulon, directrice du "Centre de formation à l'emploi 16-17 inc." (Québec), pour leur collaboration au prétest du questionnaire.

Nous remercions également ceux et celles qui ont participé aux rencontres de validation tenues à Montréal et à Québec, les 25 octobre et 1er novembre 1991.

Table des matières

PAGE

INTRODUCTION	1
Chapitre 1	
LE CADRE DE LA RECHERCHE	3
1.1 Les objectifs de la recherche	3
1.2 La méthodologie de la recherche	3
1.3 Les critères de sélection des organismes	4
1.4 Le nombre d'organismes rejoints	5
Chapitre 2	
LES CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISMES	7
2.1 Des organismes majoritairement financés par l'État	7
2.2 L'approche globale des besoins des jeunes	10
2.3 Les moyens d'intervention privilégiés:	11
La formation préparatoire à l'emploi	11
Le stage	11
La recherche d'emploi supervisée	12
Le suivi à long terme	12
Les services de consultation, d'orientation et de référence	13
Le soutien financier aux jeunes	13
2.4 Un personnel spécialisé	14
2.5 Des budgets qui varient en fonction des programmes	14
2.6 La répartition régionale	15
Chapitre 3	
LA CLIENTÈLE DES ORGANISMES	17
3.1 Quelques caractéristiques	17
3.2 Un profil des jeunes	18

	PAGE
Chapitre 4	
LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ORGANISMES	21
4.1 Un financement précaire et insuffisant	21
4.2 Les normes gouvernementales: des menaces à l'autonomie ..	22
 CONCLUSION	 25
 ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE	
 ANNEXE 2: LISTE DES ORGANISMES PARTICIPANTS	
 LISTE DES TABLEAUX	
 Tableau 1: Sources de financement des organismes participants	 9
Tableau 2: Répartition régionale des organismes participants	16

INTRODUCTION

Selon les indicateurs officiels du marché du travail, les jeunes de moins de 25 ans auraient connu une amélioration relative de leur situation à la fin des années 1980. Cette amélioration se serait, en outre, traduite par une baisse de leur taux de chômage, bien que celui-ci soit toujours demeuré plus élevé que celui des plus de 25 ans. Selon le Conseil permanent de la jeunesse, toutefois, le seul indicateur du taux de chômage est bien imparfait pour illustrer la situation des jeunes. Il ne peut démontrer en effet la précarité croissante des emplois qui s'est installée en maître pendant cette période et qui a affecté et affecte toujours les jeunes.

En effet, avec la décennie 1990, la situation s'est rapidement détériorée pour les jeunes. Le taux de chômage des 15 à 24 ans atteint 18,4 % en 1991.¹ Pour les personnes de plus de 25 ans, il n'est que de 10,6 %.

Les jeunes moins scolarisés sont plus durement touchés par la situation difficile de l'emploi. À preuve leur taux de chômage: 24,8 %, en 1991, pour les jeunes n'ayant pas terminé leurs études secondaires. Pour fins de comparaison, signalons que ce taux est de 18,5 % pour ceux et celles qui détiennent un diplôme secondaire, de 12,6 % pour les diplômés du collégial, et de 10 % pour les finissants universitaires.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont donc importantes pour les jeunes plus démunis. Non seulement les emplois sont rares et précaires, mais ils exigent en plus aptitudes et formation que ces jeunes n'ont pas réussi à acquérir.

Pour plusieurs d'entre eux, ces difficultés sont désormais synonyme de pauvreté et de marginalisation. On note d'ailleurs depuis quelques années un rajeunissement de la pauvreté. En 1988, 29,1 % des familles dont le chef était âgé de 15

¹

Les données sur les taux de chômage proviennent de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

à 24 ans au Québec vivait sous le seuil de la pauvreté.² Il en était de même pour 55,3 % des jeunes vivant seuls. Quant à la dépendance aux principaux programmes de l'État, les jeunes représentent le tiers de l'ensemble des prestataires de la sécurité du revenu et de l'assurance-chômage, alors qu'ils ne comptent que pour 28 % de la population. En mars 1991, on compte près de 117 000 prestataires de la sécurité du revenu³ âgés de moins de 30 ans et plus de 171 000 prestataires du programme d'assurance-chômage.⁴

Le Conseil permanent de la jeunesse est préoccupé par les difficultés persistantes que connaissent ces jeunes à intégrer le marché du travail et à s'insérer socialement. Il s'intéresse aussi par conséquent aux questions de la pauvreté et des risques d'exclusion sociale des jeunes.

Constatant le peu d'études portant sur les organismes qui oeuvrent dans le champ de l'insertion professionnelle des jeunes au Québec, le Conseil a convenu, à la fin du printemps 1991, de procéder à une enquête auprès de ces organismes communautaires. Ceci dans le but de mieux connaître leurs objectifs, leurs activités, leurs difficultés, et d'en savoir plus sur les jeunes qui fréquentent ces organismes.

Le premier chapitre du document présente le cadre de la recherche: les objectifs, la méthodologie utilisée et les limites rencontrées. Les parties suivantes concernent les résultats de la recherche. Le deuxième chapitre aborde les caractéristiques générales des organismes d'insertion professionnelle. Le troisième décrit les activités et les services qu'ils offrent aux jeunes. Le quatrième trace un portrait des jeunes qui fréquentent ces organismes. Finalement, il est question des difficultés particulières vécues par les organismes.

² Les données sur les taux de pauvreté proviennent de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

³ MMSRFP, Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu, mars 1991, tableau 2.2.

⁴ Statistique Canada. Division du travail. Compilations spéciales.

CHAPITRE 1

Le cadre de la recherche

1.1 Objectifs de la recherche

Trois objectifs ont guidé cette recherche. Le Conseil souhaitait:

- Tracer un portrait des organismes communautaires voués à l'insertion professionnelle des 15-30 ans afin de préciser, notamment, leur répartition régionale, leur fonctionnement et les services et activités qu'ils offrent aux jeunes.
- Recueillir des informations spécifiques sur les jeunes qui fréquentent ces organismes d'insertion professionnelle: leur scolarité, leur profil socio-économique et leurs difficultés.
- Connaître les difficultés vécues quotidiennement par les organismes spécialisés en insertion professionnelle pour les jeunes.

1.2 La méthodologie de la recherche

Pour atteindre ces objectifs, l'enquête par questionnaire auprès des responsables des organismes a été privilégiée. Le questionnaire devait être rempli à l'occasion d'une entrevue, de façon à permettre des échanges plus larges, utiles à la compréhension de la situation des organismes.

L'identification des organismes s'est faite à l'aide de différentes listes obtenues des regroupements d'organismes et des responsables des programmes gouvernementaux subventionnant plusieurs de ces organisations. Le **Répertoire des organisme jeunesse**⁵ a permis de compléter l'identification. L'objectif était de

⁵

Répertoire des organismes jeunesse, Conseil permanent de la jeunesse et Secrétariat à la jeunesse, Québec, 1990, 114 p. (Ce répertoire est mis à jour régulièrement.)

tenter de contacter le maximum de groupes possible qui répondaient aux caractéristiques recherchées.

Une fois la liste d'organismes à contacter complétée, une lettre présentant la recherche et une copie du questionnaire⁶ ont été acheminées aux responsables des organismes. Par la suite, ces derniers ont été rejoints pour remplir le questionnaire. Les entrevues ont été menées au cours de l'été 1991 par téléphone ou en personne.

La compilation des données recueillies a été effectuée à la fin de l'été 1991. Elle a donné lieu au présent rapport qui contient la synthèse des résultats.

Finalement, une étape de validation auprès des organismes a permis de confronter l'analyse du Conseil à l'expertise des responsables d'organismes.

1.3 Les critères de sélection des organismes

Les critères suivants ont guidé l'identification des organismes:

- organisme à but non lucratif;
- oeuvrant au Québec;
- s'adressant spécifiquement aux jeunes de moins de 30 ans ou considérés comme oeuvrant auprès de cette clientèle par le bailleur de fonds (même si ce n'est pas nécessairement exclusif);
- ayant comme activité principale l'intégration au marché du travail ou le développement de l'employabilité des jeunes vivant des difficultés à ce chapitre.

Les organismes d'insertion qui accueillent une clientèle spécifique (personnes handicapées, femmes, ex-détenus, par exemple) n'ont pas été retenus. Même s'ils peuvent offrir des services à des jeunes, ces organismes ne s'adressent pas prioritairement à cette clientèle.

⁶ Le questionnaire est reproduit à l'annexe 1.

1.4 Le nombre d'organismes rejoints

Dans le cadre de cette recherche, 73 organismes ont été répertoriés. De ce nombre, neuf ont été rejetés à la compilation des données parce qu'ils ne correspondaient pas à l'ensemble des critères de l'échantillon. Comme il n'existe pas de recension exhaustive des organismes d'insertion pour les jeunes, il est à noter qu'il est possible que des organismes répondant aux critères n'aient pas été répertoriés.

Une dizaine d'organismes répertoriés n'ont pu être rejoints pour répondre au questionnaire. La difficulté de rejoindre ces organismes s'explique probablement par le fait que cette recherche a été réalisée au cours de la période estivale. La compilation des données concerne donc **54 organismes**⁷.

⁷

La liste des organismes est présentée à l'annexe 2.

CHAPITRE 2

Les caractéristiques des organismes

La majorité des organismes participants à cette enquête ont été fondés entre 1983 et 1986. En fait, à l'issue de la crise économique du début des années 1980, plusieurs communautés se sont montrées sensibles au sort des jeunes qui avaient d'importantes difficultés à intégrer le marché du travail. Les gouvernements, de leur côté, ont cherché à minimiser les effets de cette crise en multipliant les programmes d'aide à l'emploi à l'intention des jeunes. Dans la foulée de ces programmes naissent de nombreux organismes communautaires, voués à l'intégration des jeunes sur le marché du travail et au développement de leur "employabilité".

2.1 Des organismes majoritairement financés par l'État

Les organismes d'insertion en emploi sont donc principalement financés par des programmes gouvernementaux.

- Le gouvernement fédéral, par le biais des programmes administrés par Emploi et Immigration Canada, demeure le palier de gouvernement le plus engagé dans le financement des organismes rencontrés, à tout le moins sur le plan du nombre d'organismes subventionnés.

Comme on le constate au tableau 1, la majorité des organismes sont subventionnés par le programme *Intégration professionnelle - option personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi* (OPFDE). On compte 26 organismes financés à plus de 60 % de leur budget par ce programme. De ces organismes, 21 sont financés exclusivement par ce programme (97 % et plus de leur budget).

Le programme *Extension* finance sept organismes et le programme *Assistance à l'emploi* (AAE), trois organismes. Deux organismes tirent leur principal revenu du programme *Développement de l'emploi* (PDE) et un autre, du programme *Ateliers d'orientation au travail* (AOT).

Du côté du gouvernement du Québec, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), a mis sur pied en 1982 le programme *Services externes de main-d'oeuvre* (SEMO), qui offre un volet spécifique à l'intention de la clientèle "jeunes": SEMO-JEUNES. Ce programme finance huit organismes. Pour cinq d'entre eux, il s'agit de leur unique source de financement. Les autres sont financés à plus de 50 % par le programme. Un neuvième SEMO est inclus dans les données. Celui-ci est inclus dans les organismes financés par le programme OPFDE. Ce programme fournit la plus grande part de son budget, alors que le programme SEMO ne compte que pour environ 30% de son budget.

Enfin, cinq organismes ont des sources de revenus différentes ou plus diversifiées que la majorité. Leur financement peut provenir de plusieurs programmes, dans une proportion inférieure à 30 % de leur budget pour chacun des programmes. Certains comptent sur une part importante d'auto-financement, grâce aux revenus d'entreprises qu'ils ont mises sur pied pour les fins de leur mission. Certains organismes sont financés par des communautés religieuses ou par Centraide, d'autres ont choisi de n'avoir aucun lien avec les gouvernements. Enfin, quelques-uns ne correspondent pas aux normes fixées par les programmes gouvernementaux en raison de leur clientèle, de leur mission ou de leur type d'organisation.

En résumé, sur les 54 organismes rejoints, on constate que près de 70 % d'entre eux comptent sur une source unique de financement, le plus souvent un programme gouvernemental contribuant à plus de 97 % du budget. Les autres organismes ont un financement mixte, plus ou moins important, en général une combinaison de plusieurs programmes gouvernementaux et d'activités d'autofinancement. Des programmes de subvention à l'emploi, comme PAIE ou Extra, permettent aussi à quelques organismes de combler ponctuellement leurs besoins en personnel.

Tableau 1

**SOURCES DE FINANCEMENT DES
ORGANISMES PARTICIPANTS**

Source de financement	Nombre d'organismes
Emploi et Immigration Canada	
Option personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi (60% du budget)	26
Extension (100 % du budget, 1 seul à 50 %)	7
Assistance à l'emploi (80% et plus du budget)	5
Programme de développement de l'emploi	2
Ateliers d'orientation au travail (100% du budget)	1
Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle - Gouvernement du Québec	
SEMO-JEUNES (50 % et plus du budget)	8
Autres sources	
Moins de 30 % du budget de différents programmes gouvernementaux complété par des activités d'autofinancement	3
Subventions d'organismes religieux ou de Centraide	2
Total	54

2.2 L'approche globale des besoins des jeunes

L'approche globale, qui tient compte de l'ensemble des besoins des jeunes, est l'un des traits caractéristiques des organismes d'insertion. De l'avis des responsables des organismes, l'intégration en emploi des jeunes s'inscrit dans un processus plus large de socialisation. C'est pourquoi, les interventions visent le plus possible à prendre en considération la situation globale de chacun, que ce soit sur le plan personnel, social, familial, économique ou scolaire. L'équipe professionnelle assure un soutien personnalisé et tente de faire cheminer chaque jeune à son rythme vers le projet qu'il s'est lui-même fixé.

Bien souvent, les jeunes doivent apprendre à développer avant tout des comportements sociaux et des attitudes personnelles qui favoriseront d'abord leur intégration sociale et faciliteront par la suite leur insertion sur le marché du travail. Dans cette optique, le support du groupe de pairs au sein de l'organisme est un atout important dans la démarche d'intégration. Il permet aux jeunes de confronter leurs difficultés et de développer un nouveau réseau social.

Qu'on l'appelle globale ou communautaire, c'est cette approche, plus personnalisée, plus souple, plus enracinée aussi dans le milieu, qui distingue les services offerts par ces organismes de ceux offerts par les réseaux gouvernementaux. Aussi, les organismes tiennent-ils jalousement à conserver ces pratiques différentes qu'ils ont développées au cours des ans. Toutefois, au dire de plusieurs responsables, cette autonomie ne leur est pas toujours pleinement reconnue. Certaines normes imposées par les bailleurs de fonds, notamment sur les objectifs en matière de placement en emploi, peuvent quelquefois contraindre les organismes à moins de souplesse. Il en sera question plus largement au chapitre 4.

2.3 Les moyens d'intervention privilégiés:

La formation préparatoire à l'emploi

Presque tous les organismes offrent un programme de formation préparatoire à l'emploi. Celui-ci a pour but d'aider les jeunes à développer les attitudes appropriées pour intégrer le marché du travail, pour dénicher un emploi et pour le conserver.

Le programme de formation, d'une durée variable selon le type d'organisme, comprend généralement les volets suivants: la connaissance de soi; l'enseignement d'une méthode dynamique de recherche d'emploi; la construction d'un curriculum vitae; les techniques d'entrevue; les attitudes appropriées au travail; des renseignements sur la réalité du marché du travail (lois, programmes, attentes des employeurs face aux employés...).

Quelques organismes se distinguent en offrant une formation professionnelle spécifique, généralement pour des métiers ou professions pour lesquels des pénuries de main-d'oeuvre ont été identifiées dans le milieu.

Le stage

À l'exception des clubs de recherche d'emploi et de quelques petits organismes, la plupart des organismes utilisent le stage en entreprise comme moyen privilégié pour faciliter l'intégration en emploi des jeunes qu'ils reçoivent. Le type de stages proposés aux jeunes varie d'un organisme à l'autre, tant dans sa forme que dans sa durée: formation subventionnée en entreprise d'une durée de 6 à 8 semaines, plateau de travail, stage d'initiation ou d'exploration de quelques semaines seulement, etc.

Quel que soit le type de stage offert, les organismes assurent un suivi régulier auprès des jeunes pendant toute la durée du stage. Les entreprises doivent aussi fournir régulièrement une évaluation des jeunes qu'ils accueillent. Cela permet de s'assurer que les jeunes maîtrisent bien les apprentissages acquis lors de la formation préparatoire, d'évaluer les attitudes des jeunes en situation de

travail et d'y apporter, s'il y a lieu, les correctifs nécessaires, de façon à maximiser les chances des jeunes à se maintenir en emploi. Le stage procure aussi aux jeunes motivation, estime de soi et confiance en leurs capacités, des préalables essentiels à leur intégration ou réintégration sur le marché du travail.

Habituellement, les jeunes ont la responsabilité de trouver eux-mêmes un endroit de stage, sous la supervision de l'équipe d'intervention. Ceci est l'occasion de constater le degré d'autonomie des jeunes dans une démarche de recherche d'emploi. L'application de certaines notions acquises en formation préparatoire peut ainsi encore être vérifiée.

La recherche d'emploi supervisée

Les organismes offrent également aux jeunes la possibilité de faire, au sein de l'organisme, une recherche active d'emploi. C'est le cas bien sûr des Clubs de recherche d'emploi, dont c'est la raison d'être, mais aussi de plusieurs autres organismes qui offrent des programmes à plus long terme. L'encadrement et le soutien des jeunes dans la recherche d'un emploi constituent également des éléments essentiels de la démarche d'insertion.

Le suivi à long terme

La plupart des organismes accorde une attention particulière au suivi des jeunes qu'ils ont déjà accueillis. Des rappels périodiques sont faits auprès des jeunes pour connaître leur situation au cours des mois et même des années qui suivent leur passage à l'organisme.

Selon les organismes, il s'agit d'une activité essentielle qui permet d'évaluer l'atteinte de leurs objectifs sur une plus longue période. Les organismes peuvent ainsi "rattraper" les jeunes qui se heurtent à de nouvelles difficultés et les aider à se "remettre en piste". Malheureusement, le suivi à long terme n'est pas toujours reconnu comme une priorité par les bailleurs de fonds qui, de l'avis de certains responsables d'organismes, se préoccupent davantage des résultats à court terme.

Les services de consultation, d'orientation et de référence

Enfin, toujours pour aider les jeunes à mieux se situer face au marché du travail et à faire les choix qui leur conviennent, la majorité des organismes offrent aux jeunes des services de "counselling" et d'orientation professionnelle. De plus, lorsque les jeunes ont besoin d'une aide spécialisée pour des problèmes particuliers, les organismes les réfèrent aux ressources appropriées du milieu (maison d'hébergement, CLSC, etc.).

Le soutien financier aux jeunes

Compte tenu de la situation financière précaire des jeunes qu'ils accueillent, les organismes tentent, dans la mesure du possible, de leur assurer un certain soutien financier pendant leur participation aux activités.

Dans certains cas, les jeunes fréquentant les organismes bénéficient déjà de prestations d'assurance-chômage ou de sécurité du revenu. Pour les prestataires de la sécurité du revenu, une participation aux activités d'un organisme reconnu peut leur valoir une allocation supplémentaire, comme c'est le cas notamment pour les SEMO.

Quelques programmes de subvention permettent d'offrir une rémunération aux jeunes. Des organismes fournissent un soutien pour toute la durée des activités (formation et stage): une quinzaine de semaines au salaire minimum dans le cas des organismes subventionnés par le programme OPFDE. D'autres rémunèrent seulement les stages, au salaire minimum. Pour les autres activités, ils offrent plutôt une allocation pour couvrir certains frais (garderie, transport, etc). C'est généralement le cas des SEMO, où la durée des stages est d'environ 4 semaines.

D'autres organismes n'offrent pas de stages rémunérés, mais plutôt un encadrement spécifique à la recherche active d'un emploi. Dans ce cas, des allocations ou des primes d'encouragement sont versées aux jeunes.

Généralement, les entreprises qui accueillent les jeunes en stage ne les rémunèrent pas. Elles fournissent un encadrement et une formation pendant le stage. Toutefois, les employeurs peuvent, sur une base volontaire, offrir un supplément au salaire des jeunes. Ils doivent cependant payer les jeunes pour les heures supplémentaires effectuées en dehors de la période de stage.

2.4 Un personnel spécialisé

Au fil des ans, les organismes d'insertion pour les jeunes ont développé une expertise importante qui s'appuie sur un personnel professionnel généralement très qualifié et spécialisé. En moyenne, on compte sept personnes par organisme qui se consacrent à l'intervention directe auprès des jeunes. On y retrouve surtout des spécialistes en travail social, en psycho-éducation, en orientation professionnelle et en psychologie. L'équipe d'intervention est généralement appuyée par une personne qui assume le soutien administratif. Dans chaque organisme, une personne assure également la coordination de l'équipe.

2.5 Des budgets qui varient en fonction des programmes

Le budget annuel des organismes varie entre 7 000 \$ et 1,5 M \$. Le budget annuel moyen des organismes (42 ont répondu à la question sur le budget annuel) se situe autour de 370 000 \$. En fait, 60 % de ces organismes ont un budget variant entre 200 000 \$ et 450 000 \$.

Ce sont les organismes financés par le programme OPFDE qui jouissent des budgets les plus importants : 394 000 \$ en moyenne. Cette moyenne n'inclut pas deux organismes qui ont un budget annuel de plus de 1 million de dollars. Ces organismes peuvent compter sur un soutien financier important provenant de sources privées de financement (consortium d'entreprises). Les organismes financés par *Extension* ont un budget moyen de 133 000 \$, tandis que ceux financés par le programme *Assistance à l'emploi* disposent d'un budget de 210 000 \$ en

moyenne. Les SEMO-JEUNES ont aussi un budget annuel moyen de l'ordre de 210 000 \$.

2.6 La répartition régionale

Des organismes de toutes les régions du Québec, à l'exception de celle de Laval, ont pu être rejoints. Dans cette région, il semble qu'aucun organisme n'était répertorié dans les listes consultées.

En consultant le tableau 2, on remarque qu'il existe une forte concentration d'organismes dans les grands centres comme Montréal (16 organismes) et Québec (8 organismes), ainsi que dans la région de la Montérégie (6 organismes). Ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la concentration de la population qu'on y retrouve.

Par contre, certaines régions semblent plutôt dépourvues au chapitre des organismes d'insertion en emploi pour les jeunes. Cette recherche ne permet toutefois pas de tirer de conclusions quant à la disponibilité de tels services. D'une part, tous les organismes ciblés n'ont pu être rejoints et certains n'étaient peut-être pas répertoriés. D'autre part, d'autres types d'organismes peuvent aussi offrir des services aux jeunes; on réfère ici aux organismes offrant des services à des clientèles multiples et à ceux dont l'intégration en emploi constitue une activité secondaire. En raison des critères établis, ces organismes n'ont pas été retenus aux fins de cette enquête. Une enquête plus poussée pourrait permettre de déterminer plus précisément l'ensemble des services disponibles aux jeunes en matière de soutien à l'insertion professionnelle. Il pourrait également être intéressant de comparer la répartition régionale des organismes avec différentes variables comme le nombre de jeunes dans la région, leur taux de chômage, la proportion d'abandons scolaires, etc.

Tableau 2

**RÉPARTITION RÉGIONALE DES
ORGANISMES PARTICIPANTS**

Région	Nombre d'organismes
01 - Bas St-Laurent	4
02 - Saguenay - Lac St-Jean	2
03 - Québec	8
04 - Mauricie - Bois Francs	2
05 - Estrie	2
06 - Montréal	16
07 - Outaouais	3
08 - Abitibi - Témiscamingue	1
09-10 Côte Nord - Nord du Québec	1
11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	2
12 - Chaudière - Appalaches	3
14 - Laval	0
15 - Lanaudière	1
15 - Laurentides	3
16 - Montérégie	6
Total	54

CHAPITRE 3

La clientèle des organismes

3.1 Quelques caractéristiques

Les organismes consultés ont accueilli, en 1990-1991, plus de 9 500 jeunes sans emploi et éprouvant des difficultés majeures à intégrer le marché du travail: environ 140 jeunes par organisme, si l'on excepte un organisme qui a rejoint à lui seul 2 500 personnes. Toutefois, le soutien à l'intégration en emploi ne constitue pas la seule activité de cet organisme. D'ailleurs, le nombre de jeunes accueillis varie selon la nature et la durée des activités offertes par les organismes. Certains reçoivent moins de jeunes dans une année parce qu'ils offrent des activités à plus long terme, comme l'apprentissage d'un métier, par exemple.

L'enquête révèle également que les organismes accueillent davantage de jeunes hommes (55 %) que de jeunes femmes (45 %). Le fait que les garçons abandonnent l'école en plus grand nombre explique en partie cette répartition.

Quant à l'âge des jeunes qu'ils accueillent, il est difficile d'en établir la moyenne. Il varie selon les organismes. De façon générale, ces derniers rejoignent des jeunes entre 16 et 30 ans. Certains n'offrent des services qu'à la clientèle adulte (18-25 ans). D'autres s'adressent spécifiquement aux 16-18 ans, ou privilégient une clientèle variée (16-25 ans, par exemple). Les besoins du milieu, la mission de l'organisme, le type de services offerts et surtout les normes imposées par les programmes de subvention déterminent la clientèle à accueillir.

La participation des jeunes est assurée de différentes façons. En général, les jeunes s'adressent aux organismes de leur propre chef. Ils en ont entendu parler par d'anciens participants, par des parents et amis ou par les médias, un moyen souvent privilégié par les organismes pour recruter des jeunes.

Par contre, plusieurs jeunes sont aussi référés par des organismes publics comme les Centres Travail-Québec, les Centres d'emploi du Canada, les commissions scolaires les centres de services sociaux ou les CLSC. À cet égard, certains responsables ont toutefois noté la difficile collaboration entre leur organisme et le réseau public.

De l'avis de plusieurs responsables, il est indéniable que les jeunes qui viennent à l'organisme sur une base volontaire sont, en général, davantage motivés et prêts à s'engager dans la démarche proposée, ce qui contribue nécessairement au succès de l'intervention. Les jeunes qui sont référés ont souvent tendance à considérer leur participation comme obligatoire. La persévérance à poursuivre les activités prévues et le succès de l'intervention risquent d'être d'autant diminués.

3.2 Un profil des jeunes

Les responsables des organismes ont également tracé un portrait plus qualitatif des jeunes qu'ils accueillent. Des constantes se dégagent: il s'agit généralement de jeunes démunis. Démunis non seulement sur le plan de la formation ou de l'expérience de travail, mais aussi souvent sur le plan personnel, social et économique.

Pour une grande partie, ce sont des jeunes qui ont abandonné leurs études secondaires. Ils sont donc peu scolarisés: 3e année du secondaire, en moyenne. Ceci n'a rien de surprenant lorsque l'on considère la recrudescence du phénomène du décrochage scolaire. Rappelons que le taux d'abandon scolaire au niveau secondaire est passé de 27,2 %, pour l'année scolaire 1985-1986, à 35,3 % pour l'année 1989-1990.

La presque totalité des jeunes n'a aucune expérience de travail. S'ils en ont, elle est caractérisée par la précarité: des emplois sans avenir, mal payés, des "ptites jobines" au noir, au salaire minimum dans le meilleur des cas. Expérience ou non, ils ont de la difficulté à intégrer de façon stable le marché du travail. Non seulement sont-ils peu scolarisés, mais ils n'ont pas eu l'occasion de

développer les attitudes appropriées au travail et les qualités recherchées par les employeurs. De plus, ils connaissent souvent mal leurs droits et responsabilités en tant que travailleur et travailleuse.

Aussi les jeunes qui fréquentent les organismes vivent-ils majoritairement dans la pauvreté. Leurs conditions de vie sont plus souvent qu'autrement précaires: plusieurs sont bénéficiaires de l'aide sociale; quelques-uns ont réussi à travailler assez longtemps pour recevoir des prestations d'assurance-chômage. Situation troublante: certains n'ont aucune source de revenu. Ils se retrouvent parmi les plus jeunes, pas admissibles à la sécurité du revenu et ne résidant plus avec leur famille.

La plupart des jeunes n'ont pas de logement stable. Plusieurs ont vécu des problèmes familiaux et sont en rupture avec leur famille. Résultat d'un lourd passé d'échecs, ils vivent aussi des difficultés sur le plan personnel: faible estime de soi, manque de confiance en leurs capacités, peu d'autonomie et difficultés à prendre des initiatives. Délinquance, refus de l'autorité, vandalisme, prostitution, isolement, fugues, violence, tentative de suicide, consommation d'alcool et de drogues sont également au nombre des difficultés rencontrées par les jeunes fréquentant ces organismes.

CHAPITRE 4

Les difficultés rencontrées par les organismes

La dernière partie du questionnaire proposé aux organismes concernait les problèmes rencontrés au quotidien. Cinquante et un (51) organismes ont répondu aux questions sur ce sujet.

L'enquête confirme que les organismes s'inquiètent principalement des difficultés relatives à leur financement et de l'imposition de normes de plus en plus strictes qui mettent en cause leur autonomie.

4.1 Un financement précaire et insuffisant

La précarité et l'insuffisance du financement accordé par les gouvernements demeurent la plus grande difficulté mentionnée par une majorité d'organismes. D'une part, on signale que les ententes entre les organismes et les bailleurs de fonds ne sont pas récurrentes. On considère aussi qu'elles sont de trop courte durée (1 an). D'autre part, on juge que les sommes octroyées sont insuffisantes.

Ces contraintes financières sont lourdes de conséquences pour les organismes. Sans garantie de renouvellement du financement, il devient difficile pour les responsables de planifier les activités à moyen et à long terme. Sans compter que beaucoup de temps et d'énergie doivent être consacrés à la justification et à la préparation des demandes de subventions.

La précarité du financement provoque beaucoup d'insécurité chez le personnel quant à l'existence de l'organisme, et donc, des emplois. Comme les budgets des organismes ne permettent pas, de surcroît, d'offrir au personnel une rémunération convenable, il n'est pas étonnant de constater que le roulement de personnel est un casse-tête important pour les responsables. Faute de conditions de travail intéressantes et après avoir acquis de l'expérience au sein de l'organisme, il n'est pas rare que le personnel spécialisé quitte l'organisme dès qu'il en a la chance, pour des emplois plus stables et mieux rémunérés.

L'insuffisance du financement a nécessairement des impacts sur les activités courantes des organismes. D'autant plus que plusieurs responsables affirment qu'il n'y a pas eu d'indexation des subventions depuis plusieurs années. Le budget trop serré ne laisse aucune marge de manoeuvre et oblige les responsables à opérer une rationalisation sévère. Couper dans les services offerts, diminuer les allocations des jeunes, diminuer les salaires ? Des choix difficiles qui pourraient éventuellement mettre en cause la qualité de l'intervention auprès des jeunes. Dans un tel contexte, il est clair que le développement de nouvelles activités qui répondraient mieux aux besoins des jeunes est aussi compromis.

Les organismes ont également de la difficulté à offrir aux jeunes des allocations adéquates pour défrayer certains coûts reliés au transport, aux repas ou aux frais de garde. Ce problème est particulièrement crucial dans les régions éloignées, où les coûts de transport sont nécessairement plus élevés. De l'avis de responsables de ces organismes, les sommes qui leur sont accordées ne tiennent pas suffisamment compte de l'éloignement et de l'éparpillement de la clientèle. Avec les subventions actuelles, il leur est difficile d'envisager des solutions permettant de se rapprocher de la clientèle, comme l'ouverture de points de service, par exemple.

Enfin, quelques organismes attribuent leurs difficultés de recrutement à l'impossibilité d'affecter suffisamment d'argent dans la promotion de leurs services.

4.2 Les normes gouvernementales: des menaces à l'autonomie

Les responsables des organismes sont unanimes à dénoncer les normes de plus en plus strictes des programmes de subvention. Ils déplorent surtout que les normes fixées ne respectent pas suffisamment les pratiques des organismes. Elles ne tiennent pas assez compte non plus des réalités des jeunes qu'ils reçoivent et du milieu où l'organisme est implanté.

Les organismes dénoncent certaines modalités concernant, par exemple, la clientèle-cible et les objectifs de placement. Ainsi, ils s'inquiètent que les

programmes aient de plus en plus tendance à exiger d'eux qu'ils rejoignent une clientèle spécifique (décrocheurs 16-18 ans, prestataires de la sécurité du revenu pour les organismes financés par Québec, prestataires d'assurance-chômage pour ceux financés par le fédéral, etc.). Selon les organismes interrogés, la clientèle imposée n'est pas toujours représentative de la réalité du milieu.

D'autre part, certains affirment qu'en ne privilégiant que les prestataires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage, on oublie toute une clientèle de jeunes qui, en raison des modifications récentes apportées à ces régimes, n'y sont plus admissibles. Cela explique l'inquiétude de responsables qui voient de plus en plus de jeunes sans aucun revenu frapper à leurs portes. Ils ressentent aussi beaucoup d'inquiétude concernant le rajeunissement de la clientèle observé depuis quelques années. Quelques organismes ont en effet constaté que des jeunes de moins de 16 ans frappent désormais à leurs portes. Certains ont même en poche une dérogation leur permettant de quitter l'école avant l'âge obligatoire, 16 ans. Si les normes des programmes ne permettent pas beaucoup de souplesse sur l'âge d'admission et que l'école s'est déchargée de sa responsabilité, qui sera alors responsable d'accueillir ces jeunes ?

Quant aux résultats exigés en matière de taux de placement en emploi, les organismes considèrent surtout qu'ils sont souvent irréalistes. Ils ne tiennent pas compte de la situation économique, particulièrement des problèmes touchant les régions éloignées ou dépendantes d'activités économiques restreintes et saisonnières. De plus, certains signalent qu'on exige des objectifs de placement plus élevés sans pour autant augmenter le montant des subventions. Les responsables de SEMO-JEUNES ont signalé, quant à eux, un litige spécifique concernant les jeunes qui retournent aux études. Ils veulent voir le retour aux études reconnu au même titre qu'un placement en emploi dans l'évaluation de leurs résultats.

Tout cela fait dire à plus d'un que, pour les bailleurs de fonds, ce sont d'abord les résultats en ce qui a trait au placement des jeunes dans un emploi, quel qu'il soit, qui priment sur les objectifs de développement de l'employabilité. Ce qui ne satisfait pas les organismes dont l'objectif ne consiste pas seulement à ce que les jeunes accèdent à court terme au marché du travail. Ils tentent

plus largement de soutenir et d'outiller les jeunes sur le plan personnel et social pour qu'ils se maintiennent en emploi à long terme. Ils visent l'intégration sociale réussie et définitive des jeunes.

Enfin, les responsables déplorent que les normes restrictives mettent en cause leurs pratiques et leur autonomie. Les organismes ont de plus en plus le sentiment de devenir des "appendices" des services gouvernementaux. On les oblige à suivre les mêmes règles bureaucratiques. On multiplie les contrôles administratifs, en laissant le moins d'autonomie possible aux gestionnaires des organismes, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des sommes qui leur sont octroyées. Ce n'est pas que ces derniers mettent en doute la nécessité de rendre des comptes et de justifier l'utilisation de l'argent reçu. C'est plutôt que, relégués au rang de sous-traitants de programmes gouvernementaux, ils craignent de perdre leur caractère communautaire. Cet ancrage dans le milieu a permis aux organismes de développer, au fil des ans, une approche originale et une expertise qu'ils ne veulent pas voir mettre en péril. En fait, plusieurs responsables croient qu'au lieu d'imposer des façons de faire de plus en plus normalisées, les gouvernements devraient miser davantage sur la souplesse des organismes et sur leur capacité d'innovation pour mieux répondre aux besoins des jeunes en difficulté.

Le financement des organismes et les normes auxquelles ils doivent se soumettre posent un problème plus large, qui est celui de la reconnaissance des organismes communautaires. Plusieurs admettent qu'on ne reconnaît pas leur approche et leur expertise, ce qui peut mettre un frein à leur développement. Trop d'énergie doit être déployée pour justifier, convaincre, assurer la survie de l'organisme, tant auprès des gouvernements que des organismes du milieu, parfois. À ce titre, l'enquête révèle que les problèmes de non-reconnaissance semblent plus préoccupants pour les organismes situés dans les grands centres urbains. Un seul responsable situé en région a soulevé ce problème. Au contraire, certains responsables régionaux affirment plutôt jouer un rôle important dans leur milieu.

CONCLUSION

À travers ce portrait des organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes, se dégage le portrait d'une jeunesse pour qui tout ne va pas si bien. Car, on l'a constaté, les organismes consultés mènent leur action auprès de jeunes très démunis pour qui ces ressources représentent souvent la dernière chance. Une dernière chance d'intégrer le marché du travail, mais avant tout de s'insérer socialement. Parce que ces jeunes vivent des difficultés non seulement sur le plan de l'emploi et de la formation, mais aussi sur le plan personnel et social, il est clair que l'action de ces organismes déborde le strict cadre de l'intervention en matière d'insertion à l'emploi.

Ce portrait fait également ressortir les difficultés auxquelles doivent faire face quotidiennement les organismes, financés en majorité par des programmes gouvernementaux. Des difficultés qui mettent en cause la nature de leurs interventions, voire même leur survie. Des difficultés d'ordre financier, d'abord: sous-financement et non-récurrence des subventions principalement. De plus, les organismes doivent se plier à des normes restrictives ou à des modalités de programmes qui, selon eux, ne reconnaissent pas toujours l'approche et l'expertise qu'ils ont développées. Leur autonomie s'en trouve ainsi menacée. Les normes fixées ne considèrent pas suffisamment non plus les réalités des différents milieux, les disparités régionales ou même la conjoncture économique.

Cette enquête met donc en lumière les difficultés concernant la reconnaissance des organismes communautaires par l'État. Elle démontre encore une fois l'éclatement des interventions gouvernementales à l'égard de la jeunesse et les objectifs trop souvent à courte vue qu'elles poursuivent.

Par cette recherche, le Conseil permanent de la jeunesse a voulu permettre aux organismes de reconnaître leurs traits communs et de susciter des échanges sur leurs pratiques et leurs difficultés. Le Conseil a ainsi tenté de leur offrir une tribune commune pour une meilleure compréhension de leur action auprès des jeunes. Mais aussi en vue d'une plus grande prise en compte des besoins des jeunes que l'exclusion sociale guette à tous les jours. À ces égards, le débat

sur la mise sur pied de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre aura, en outre, été l'occasion pour plusieurs de ces organismes de resserrer les rangs pour faire valoir leur vision commune.

Le Conseil permanent de la jeunesse espère que cette recherche contribuera un tant soi peu à la nécessaire réflexion qui s'impose dans tous les milieux, afin que les jeunes dont il est question puissent être en mesure d'améliorer leurs conditions de vie et d'accéder à une réelle autonomie. C'est dans ce sens en tout cas que le Conseil poursuivra ses travaux sur la pauvreté et les difficultés d'insertion en emploi des jeunes.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE

BUT: Amasser des informations pertinentes sur les ressources qui apportent un soutien à l'insertion socio-professionnelle des jeunes

L'ORGANISME

1- Coordonnées de votre organisme:

NOM OFFICIEL:

ADRESSE:

Téléphone: ()

Télécopieur:

Nom de la personne responsable:

Fonction:

2- Depuis quand votre organisme existe t-il ?

3- Quel est le statut de votre organisme ?

- sans but lucratif incorporé (loi sur les cie, partie 3) ____

autres:

- sans but lucratif non incorporé ____

- service d'un organisme parapublic ____
(ex. : commission scolaire)

- collectif ____

4- Quels sont les objectifs que vous visez ?

CLIENTÈLE

5- Quel type de clientèle est visé par votre organisme ?

- ex. : - décrocheurs de 16-18 ans
- assistés sociaux de 18-25 ans
- jeunes femmes cheffes de famille monoparentale...

6- En quelques mots, décrivez les principales caractéristiques de votre clientèle. (bref portrait)

7- Comment sont recrutés vos participants et participantes ? Indiquez le pourcentage que représente chacune des sources de provenance.

- référés par les Centres Travail-Québec ____%
- référés par les intervenants scolaires (commissions scolaires) ____%
- référés par des groupes communautaires ____%
- référés par les CLSC, CSS ou autres organismes du réseau des affaires sociales ____%
- démarche personnelle des jeunes ____%
- médias ____%
- parents ou amis ____%
- autre(s) _____%

8- Combien de jeunes ont bénéficié de vos services au cours de la dernière année ? Quelle proportion était des hommes et des femmes ?

nombre :

hommes ____%

femmes ____%

9- Quel territoire desservez-vous ?

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

- 10- Combien de membres compte votre équipe de travail ?
- 11- Quel type de professionnels compose votre équipe de travail ?
- orienteur _____
 - travailleur(euse) social(e) _____
 - psychologue _____
 - psycho-éducateur(trice) _____
 - personnel administratif _____
 - sans formation spécialisée _____
 - autre(s) _____

INTERVENTION, SERVICES ET ACTIVITÉS

- 12- Quels sont les activités que vous offrez ? Quelle est la durée de chacune d'elles (s'il y a lieu) ?
- ex.: Stage en milieu de travail, orientation, référence, plateau de travail, soutien ...
- 13- Quelle(s) méthode(s) d'intervention employez-vous dans votre organisme ?
- groupe _____
 - individuel _____
 - mixte :
 - majeur groupe \ mineur individuel _____
 - majeur individuel \ mineur groupe _____
 - groupe et individuel (même proportion) _____

FINANCEMENT ET COÛTS DIVERS

- 14- Quelles sont vos principales sources de financement ainsi que le pourcentage que représente leur participation P/R au montant global ?

SOURCE	POURCENTAGE
- Gouvernement fédéral programme(s) _____	
- Gouvernement provincial programme(s) _____	
- Financement privé Centraide _____ autre(s) _____	
- Auto-financement _____	
- Autre(s) _____	

- 15- Quel est le budget total de votre organisme ?

- 16- Y a t-il un coût pour les jeunes qui veulent bénéficier de vos services ?

- 17- Les jeunes sont-ils rémunérés pour leur participation à vos activités ?
Quelles sont les modalités ?

- 18- Quelle est la participation financière "exigée" des entreprises qui participent à vos programmes ?

ex.: Entreprises qui accueillent des stagiaires.

DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

19- Quelles sont les difficultés que vous vivez quotidiennement ?

- financement précaire ou mal adapté à vos besoins _____
- normes fixées par l'organisme subventionneur, inadaptées à la réalité de votre pratique _____
- difficultés dans le recrutement de jeunes _____
- roulement plus ou moins important de personnel _____
- non-reconnaissance de l'organisme _____
- autre(s), précisez _____

20- Vivez-vous d'autres difficultés que celles dont nous venons de parler et qui vous semblent importantes et dignes de mention ? Lesquelles ?

DIVERS

21- Nous souhaiterions recevoir de la documentation au sujet de votre organisme (rapport annuel, dépliant ...) dans le but de monter une banque d'informations interne sur les organismes qui oeuvrent auprès des jeunes.

possible _____

impossible _____

L'adresse pour nous la faire parvenir est :

Nathalie Sasseville
Conseil permanent de la jeunesse
580, Grande Allée Est
4ième étage, bureau 440
Québec (Qué)

Tél.: (418) 644-9595
Ligne watt : 1-800-363-1049
Télécopieur: (418) 646-0798

ANNEXE 2

LISTE DES ORGANISMES PARTICIPANTS

Région 01 - Bas Saint-Laurent

ATELIER DE TRAVAIL JEUNESSE 01
Rimouski

COLLECTIF FORMATION TRAVAIL KRTB INC.
St-Cyprien

SEMO RÉGION DE MATANE INC.
Matane

TREMLIN TRAVAIL INC.
Amqui

Région 02 - Saguenay - Lac Saint-Jean

LA BIVOIE
Alma

COMPAGNIE DES JEUNES TRAVAILLEURS DE CHICOUTIMI INC.
Chicoutimi

Région 03 - Québec

CARREFOUR JEUNACTE
Neufchâtel

CENTRE DE FORMATION À L'EMPLOI PORTAGE TRAVAIL
Québec

CENTRE DE FORMATION À L'EMPLOI 16-17 INC.
Québec

CENTRE DE FORMATION OPTION-TRAVAIL
Ste-Foy

COUP DE POUCE TRAVAIL 1982 INC.
Québec

INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.
Québec

MODULE JEUNES TRAVAILLEURS
Québec

ORIENTATION TRAVAIL
Québec

Région 04 - Mauricie-Bois-Francs

SERVICE TRAVAIL JEUNESSE INC.
Victoriaville

SPRINT TROIS-RIVIÈRES INC.
Trois-Rivières

Région 05 - Estrie

CENTRE OBJECTIF TRAVAIL DE L'ESTRIE (C.O.T.E.)
Sherbrooke

CLUB DE PLACEMENT
Sherbrooke

Région 06 - Montréal

LE BOULOT VERS...INC.
Montréal

CARREFOUR L'ENTRE GENS INC.
Montréal

CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI ST-DENIS
Montréal

CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTRÉAL CENTRE-VILLE
Montréal

CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST INC.
Montréal

CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DE MONTRÉAL OUEST
Montréal

CODEM (CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ)
Montréal

EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.
Montréal

EPOC MONTRÉAL
Montréal

GÉNÉRATION TRAVAIL YMCA DE MTL. INC.
Montréal

INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.
Montréal

OPÉRATION PLACEMENT JEUNESSE INC.
Montréal

PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL
Montréal

ROND-POINT 16-18
Montréal-Nord

SERVICE 18-30 ENR.
Verdun

WORKING OUT: ST-COLOMBA HOUSE
Pointe St-Charles

Région 07 - Outaouais

ACTION EMPLOI PAPINEAU
Buckingham

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE L'OUTAOUAIS
Gatineau

LA RELANCE
Hull

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

CENTRE RESSOURCES JEUNESSE
Rouyn-Noranda

Région 09 - 10 - Côte-Nord - Nord du Québec

CENTRE FORMATION NUTSHIMIU ATUSSEUN
Sept-Iles

Région 11 - Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE JEUNESSE CHALEUR
New Richmond

TRANSIT 16-30
Ste-Anne-des-Monts

Région 12 - Chaudière - Appalaches

LES ATELIERS JEUNESSE RIVE-SUD
Lauzon

EMPLOI BEAUCE JEUNESSE
St-Georges de Beauce

PASSAGE TRAVAIL RIVE-SUD
Lévis

Région 14 - Lanaudière

ACTION TRAVAIL DES MOULINS INC.
Terrebonne

Région 15 - Laurentides

CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DES LAURENTIDES
St-Jérôme

EXIT INTÉGRATION AU TRAVAIL
Ste-Thérèse

SEMO DES LAURENTIDES
Ste-Adèle

Région 16 - Montérégie

AIDE ET INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL
Beloeil

CENTRE D'INTÉGRATION JEUNESSE-ADULTE (C.I.J.Ad.)
Laprairie

EMPLOI JEUNESSE LONGUEUIL
Longueuil

OPPORTUNITÉS P.S. JEUNESSE INC.
Valleyfield

PLACE RIVE-SUD INC.
Longueuil

SERVICE D'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL
DE LA MONTE'ÉGIE INC.
Longueuil